

ACTION URGENTE

SOUDAN DU SUD. TROIS HOMMES ONT ÉTÉ LIBÉRÉS, QUATRE AUTRES ONT ÉTÉ DÉTENUS ARBITRAIREMENT

Deux des 30 hommes qui étaient en détention arbitraire à la prison du siège du Service national de la sûreté et du renseignement ont été libérés. Au moins cinq autres hommes ont été arrêtés, mais l'un d'entre eux a été libéré le 17 décembre. Au moins 32 hommes sont actuellement détenus au centre de détention du Service national de la sûreté et du renseignement.

Au total, au moins **32 hommes** ont été arrêtés depuis janvier 2014 et sont en détention arbitraire au centre de détention du Service national de la sûreté et du renseignement. Ils sont, pour la plupart, accusés d'avoir un lien avec le Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan-Opposition (MPLS/APLS-O), mais aucun d'entre eux n'a été inculpé. Ils ont été privés du droit de comparaître dans les meilleurs délais devant un juge et du droit de contester la légalité de leur détention. Certains sont détenus au secret et ne peuvent voir ni leur famille ni un avocat.

Jusqu'à septembre 2016, ils étaient 30, mais deux hommes ont depuis été libérés. Parmi les derniers hommes placés en détention figurent : **Justin Wanis**, l'ancien directeur des investissements et des relations publiques de l'État d'Équatoria occidentale ; **Timothy Nyewe Mori**, l'ancien commissaire du comté de Maban ; **William Endley**, un ressortissant sud-africain ; et **Wilson Peni**.

James Gatdet, le porte-parole du MPLS-Opposition, a également été arrêté par les autorités kenyanes à son domicile de Nairobi le 2 novembre et a été renvoyé de force à Djouba le lendemain. James Gatdet était un réfugié et son expulsion du Kenya bafoue par conséquent le principe de *non-refoulement* du droit international. Il est détenu à l'isolement au centre de détention du siège du Service national de la sûreté et du renseignement depuis son arrivée à Djouba, dans une pièce d'environ 3 mètres par 1,5 mètre. Il ne sort pas et n'a accès à des installations sanitaires que deux fois par jour. Il n'a été inculpé d'aucune infraction.

Wilson Peni, éminent dirigeant de la population zande, a été libéré sans inculpation le 17 décembre grâce à l'intervention du président Salva Kiir. Il avait été arrêté à Yambio (État d'Équatoria occidentale) le 20 novembre et déplacé à Djouba le 23 novembre, où il a été placé en détention au centre de détention du Service national de la sûreté et du renseignement.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en anglais, en arabe ou dans votre propre langue :

- insistez pour que les autorités sud-soudanaises libèrent immédiatement les personnes détenues par le Service national de la sûreté et du renseignement ou, s'il existe des preuves crédibles d'une infraction reconnue, que ces personnes soient rapidement inculpées et jugées ;
- engagez-les à veiller à ce que ces personnes ne soient pas victimes de torture ou d'autres formes de mauvais traitements en détention ;
- priez-les instamment de leur permettre d'avoir accès à des soins médicaux adéquats, de consulter l'avocat de leur choix et de recevoir des visites de leur famille ;
- appelez-les à mettre fin aux détentions arbitraires par le Service national de la sûreté et du renseignement, en particulier au siège de Djebel ;
- demandez-leur de diligenter sans délai des enquêtes efficaces et impartiales sur les pratiques du Service national de la sûreté et du renseignement en matière de détention, y compris sur les disparitions forcées, les morts en détention, la torture et les autres formes de mauvais traitements, d'en rendre les conclusions publiques et de traduire en justice les responsables présumés de ces agissements dans le cadre de procédures équitables excluant le recours à la peine de mort.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 31 JANVIER 2017 À :

Président du Soudan du Sud

Salva Kiir Mayardit

@RepSouthSudan

Formule d'appel : Your Excellency, / Monsieur le Président,

Ministre du Service de sécurité nationale auprès

du président de la République

Obote Mamur Mete

Formule d'appel : Your Excellency, / Monsieur le Ministre,

Copies à :

Ministre de la Justice

Paulino Wanawilla Unango

Veillez adresser vos appels à ces autorités par l'intermédiaire des représentants diplomatiques du Soudan du Sud dans votre pays (voir liste ci-dessous). S'il n'y a pas d'ambassade sud-soudanaise dans votre pays, adressez votre courrier à la mission permanente du Soudan du Sud aux Nations unies : Permanent Mission of the Republic of South Sudan to the United Nations, 336 East 45th Street, 5th Floor, New York, NY 10017, États-Unis. Insérez les adresses ci-dessous :

Name, Address 1, Address 2, Address 3, Fax number Email address Salutation .

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la quatrième mise à jour de l'AU 87/16. Pour plus d'informations : <https://www.amnesty.org/fr/documents/afr65/4494/2016/fr/>

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

SOUDAN DU SUD. TROIS HOMMES ONT ÉTÉ LIBÉRÉS, QUATRE AUTRES ONT ÉTÉ DÉTENUS ARBITRAIREMENT

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Depuis le début du conflit armé au Soudan du Sud, en décembre 2013, les arrestations arbitraires, les détentions prolongées et les disparitions forcées de personnes considérées comme des opposants au régime se sont multipliées ; elles sont orchestrées par le Service national de la sûreté et du renseignement et la Direction du renseignement militaire. Amnesty International a recueilli des informations sur de nombreux cas de détention par le Service national de la sûreté et du renseignement dans divers centres, où les détenus sont souvent victimes d'actes de torture ou d'autres mauvais traitements. Amnesty International craint que, outre les 33 hommes, de nombreuses autres personnes soient détenues arbitrairement non seulement au siège du Service national de la sûreté et du renseignement à Djouba mais aussi dans d'autres lieux de détention gérés par cet organe ou par l'armée sur l'ensemble du territoire.

La Loi de 2014 relative au Service national de la sûreté et du renseignement accorde à cet organe des pouvoirs étendus en matière d'arrestation et de détention sans prévoir de surveillance judiciaire ni de garanties contre d'éventuels abus. Ce texte ne précise pas que les détenus ne peuvent être placés que dans des lieux de détention officiels et ne garantit pas les droits élémentaires à une procédure régulière comme le droit à un avocat ou le droit d'être jugé dans un délai raisonnable. Il donne carte blanche au Service national de la sûreté et du renseignement pour continuer à pratiquer la détention arbitraire comme elle l'a toujours fait et même à y avoir de plus en plus recours, ce en toute impunité.

Au centre de détention du siège du Service national de la sûreté et du renseignement près de Djebel, les détenus consomment des aliments peu variés (*haricots et ugali*) et la plupart d'entre eux dorment sur le sol. Certains ont été battus, en particulier pendant les interrogatoires ou à titre punitif. Les détenus ne peuvent sortir qu'une fois par semaine pendant environ une heure. En raison des mauvaises conditions de détention ainsi que de l'accès insuffisant aux soins médicaux, la santé de plusieurs détenus s'est gravement détériorée. Certains ne pourraient pas marcher et présenteraient des symptômes tels que du sang dans les urines et des vomissements. Certains détenus souffrent de problèmes médicaux préexistants, tels que de l'hypertension, qui se sont aggravés au cours de leur détention. En juillet 2016, un détenu est mort, apparemment des suites d'une parasitose intestinale qui n'a pas été soignée.

Noms : Alison Mogga Tadeo, Aloro John, Andria Baambe, Angelo Banaveso, Ayume Dada, Chandiga Felix, Daniel Bakumba, Davide Peter, Emilio Paul, George Livio Bahara, James Gatdet, John Mboliako, Jorem Eseru, Justin Yasir, Justin Wanis, Justine Peter, Justine Wanawila, Kennedy Kenyi, Lado James, Lokolong Joseph, Mike Tyson, Ochaya Godfrey Saverio, Ocitti Richard Okumu, Otihi Lawrence, Paul Baba, Richard Otti, Sokiri Felix Wani, Tartisio Oshini, Timothy Nyewe Mori, William Endley et Wilson Peni (libéré le 17 décembre)

Hommes

Action complémentaire sur l'AU 87/16, AFR 65/5293/2016, 20 décembre 2016